

DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Faut-il posséder le matériel de puériculture, des jeux?

Publié le : 29 juin 2020

Oui le service PMI demande un minimum de matériel de puériculture et jeux/jouets en fonction de l'âge des enfants que vous souhaitez accueillir et ceci dès le dépôt du dossier de candidature.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55